

Communiqué de presse
21 février 2020

L'ADEME Ile-de-France lance un Appel à Manifestation d'Intérêt : expérimentation d'une démarche transversale via les programmes Cit'ergie et Économie circulaire (AMI CITEC)

Afin d'atteindre les objectifs inscrits dans la loi du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat qui inscrit « l'urgence écologique et climatique » au Code de l'environnement, **l'ADEME Ile-de-France propose aux territoires franciliens la mise en œuvre d'une démarche transversale croisant les thématiques énergie et économie circulaire**. Les territoires sont des acteurs incontournables de la Transition Énergétique et Écologique (TEE) et c'est à ce titre que **l'ADEME Ile-de-France leur propose d'expérimenter cette démarche transversale via le couplage de deux programmes :**

- Le programme Cit'ergie
- Le programme Économie Circulaire (PEC)

Non seulement cette transversalité est nécessaire à l'accélération, requise par l'urgence écologique, de la TEE, et en même temps, elle permet la pérennisation des actions œuvrant à la fois pour la TEE et l'attractivité économique des territoires.

Un AMI en faveur d'une démarche transversale pour une transition accélérée des territoires

Cet AMI vise à :

- **Accélérer la TEE** des territoires franciliens, via une démarche transversale, énergie – économie circulaire, jugée la plus à même d'y parvenir
- **Favoriser la montée en compétence des élus et référents techniques**, et le pilotage transversal des actions de la TEE
- **Étendre et renforcer le réseau des collectivités engagées** dans des politiques et/ou dispositifs Climat – Air – Énergie et Économie Circulaire ambitieux

Plus concrètement, l'accompagnement de l'ADEME permettra de mettre en place une stratégie Climat – Air – Énergie et/ou Économie Circulaire d'excellence, transversale et partenariale, grâce à des outils d'aide à la décision, de pilotage et de suivi. **Ceci sera complété de journées de formation** et de **partage** des expériences de chacune des collectivités, qui, de fait constitueront un **réseau** animé par l'ADEME, et seront invitées aux événements phares de l'agence et de ses partenaires.

A noter que les deux programmes ouvrent la possibilité pour les collectivités de **voir leurs actions reconnues** par l'obtention d'un label.

>>> Cet AMI offre 3 formes d'accompagnement, où la transversalité est toujours présente. Afin de s'adapter à la réalité des territoires, qui n'ont pas tous les mêmes spécificités, ni les mêmes compétences, l'AMI permet de choisir entre différentes spécialités :

- Accompagnement 1 : Transversalité niveau 1 – spécialité *énergie*, entrée dans le programme **Cit'ergie**
- Accompagnement 2 : Transversalité niveau 1 – spécialité *économie circulaire*, entrée dans le **Programme Économie Circulaire**

- Accompagnement 3 : Transversalité niveau 2 – entrée dans les **deux programmes**

Cit'ergie : Un programme alliant énergie et climat

Ce programme a pour but de **mettre en place et de suivre un plan Climat – Air – Énergie d'excellence**. Il dure 4 ans et est animé par un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME. **Ce programme permet une labellisation en fonction du niveau d'avancement de la collectivité :**

- **Label CAP Cit'ergie** : reconnaît les collectivités qui sont entrées dans la démarche de labellisation, ont atteint 35% de réalisation de leur potentiel et font preuve de leur volonté de s'améliorer.
- **Label Cit'ergie** : récompense les collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel.
- **Label Cit'ergie Gold** : récompense les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leurs potentiels.

Économie Circulaire : Un programme indispensable pour la transversalité

Dans la continuité des dispositifs de prévention des déchets et des appels à projets « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage », l'ADEME propose aux collectivités un nouveau programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur de l'économie circulaire. Ce programme, fortement inspiré de Cit'ergie, a pour objectif d'aider concrètement chaque collectivité à faire un **état des lieux de sa politique au regard de ses spécificités et de ses compétences, à définir sa stratégie d'actions et enfin suivre et évaluer sa performance globale en matière d'économie circulaire**.

>>> <https://ile-de-france.ademe.fr/ami-citec-ami-experimentation-dune-demarche-transversale-les-programmes-citergie-et-economie>

La date limite de candidature est fixée au 30 juin 2020

>>> Vous pouvez adresser votre candidature à territoires.idf@ademe.fr

L'accompagnement débutera au moment de **l'annonce officielle** des candidats sélectionnés. Dans les **6 mois** qui suivront, une journée de lancement, ainsi que deux journées (maximum) de formation seront organisées par l'ADEME et ses partenaires. Les lauréats disposeront de **15 mois**, à partir du début officiel de l'accompagnement, pour commencer la mise en œuvre du programme choisi.

Service de presse ADEME IDF

Tiphaine Armand : 06 25 28 64 28 - tiphainearmand@havas.com

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.